

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin** 2015. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Chérif Ben ZINA.

Bilan

Arrêté au 30 JUIN 2015

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	66 199	73 519	94 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	247 880	319 006	175 881
Créances sur la clientèle	3	3 062 732	2 799 098	3 116 562
Portefeuille-titres commercial	4	1 036 615	1 119 696	1 096 332
Portefeuille d'investissement	5	447 723	417 623	405 352
Valeurs immobilisées	6	65 700	59 355	64 155
Autres actifs	7	16 760	29 257	83 320
TOTAL ACTIF		4 943 609	4 817 554	5 036 272
PASSIF				
Banque centrale et CCP		740 000	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	103 630	601 225	766 639
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 409 116	3 545 040	3 555 265
Emprunts et ressources spéciales	10	130 812	153 724	149 395
Autres passifs	11	53 869	47 660	67 772
TOTAL PASSIF		4 437 427	4 347 649	4 539 071
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves		374 188	343 878	343 878
Résultats reportés		12	12	12
Modifications comptables		-	-	-
Résultat de l'exercice		31 982	26 015	53 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES		506 182	469 905	497 201
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 943 609	4 817 554	5 036 272

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 JUIN 2015

(Unité : en 1000 DT)

	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	280 132	237 162	310 931
Crédits documentaires	245 192	272 053	344 720
Actifs donnés en garantie	740 000	581 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 265 324	1 090 215	1 282 651
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	259 170	416 189	270 170
Engagements sur titres	4 368	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	263 538	420 557	274 538
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Garanties reçues	1 022 943	1 000 650	1 023 490

Etat de résultat

Période du 01.01.2015 au 30.06.2015

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Exercice 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	15	111 700	99 805	207 009
Commissions (en produits)	16	23 546	21 431	46 629
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	33 913	34 056	66 984
Revenus du portefeuille d'investissement	18	12 634	10 053	15 364
Total produits d'exploitation bancaire		181 793	165 345	335 986
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	77 268	76 272	153 523
Commissions encourues		5 495	4 743	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		82 763	81 015	162 316
PRODUIT NET BANCAIRE		99 030	84 330	173 670
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(9 018)	(7 544)	(13 020)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 543)	(2 165)	(3 534)
Autres produits d'exploitation		54	51	105
Frais de Personnel		(30 977)	(27 733)	(59 419)
Charges générales d'exploitation		(15 474)	(14 584)	(31 901)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(5 874)	(4 996)	(10 805)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 198	27 359	55 096
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(791)	(250)	760
Impôt sur les bénéfices		(1 425)	(1 094)	(2 545)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		31 982	26 015	53 311
Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 982	26 015	53 311
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		31 982	26 015	53 311

Etat des flux de trésorerie

Période du 01.01.2015 au 30.06.2015

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Exercice 2014
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		427 038	174 711	541 926
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(83 943)	(125 619)	(145 165)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(11 669)	(105 890)	(11 669)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(68 893)	(184 727)	(910)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(307 587)	268 196	(166 928)
Titres de placement		67 213	(140 033)	3 784
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(21 370)	(15 880)	(53 372)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		35 987	67 381	(78 472)
Impôt sur les sociétés		384	(456)	(1 421)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		37 160	(62 317)	87 773
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 496	7 526	14 655
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(84 921)	(228 875)	(41 738)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(20 616)	(26 512)	(13 477)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(95 041)	(247 861)	(40 560)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'emprunts \ Remboursement d'emprunt		(15 861)	(24 793)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(18 699)	12 753	(10 675)
Dividendes versés		(23 000)	(22 000)	(22 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(57 560)	(34 040)	(40 189)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(43)	(209)	(43)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(115 484)	(344 427)	6 981
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		132 326	125 345	125 345
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	16 799	(219 082)	132 326

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 juin 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 30.06.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- **Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;**
- **Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.**

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- **Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.**

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- **L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.**

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- **40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.**
- **70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.**
- **100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.**

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- **des agios réservés ;**
- **des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;**
- **des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;**
- **des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.**

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 66 199 KDT au 30 juin 2015 contre 73 519 KDT au 30 juin 2014 et 94 670 KDT au 31 décembre 2014.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Caisse	24 262	34 917	28 171
I B S Transport de fonds	-	35	-
Compte courant BCT	41 913	38 544	66 474
Compte courant postal	20	19	21
Traveller's Chèques	4	4	4
Total général	66 199	73 519	94 670

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 247 880 KDT au 30 juin 2015 contre 319 006 KDT au 30 juin 2014 et 175 881 KDT au 31 décembre 2014.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
DAV auprès des banques	76 504	64 348	75 607
Prêts BCT	3 866	91 348	-
Prêts interbancaire	20 000	79 500	24 000
Prêts en devises	89 669	31 565	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	49 480	43 132	45 420
C.C.ste de leasing	8 310	8 971	7 459
Créances rattachées	51	142	42
Total	247 880	319 006	175 881

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2015 un solde net de 3 062 732 KDT contre 2 799 098 KDT au 30 juin 2014 et 3 116 562 KDT au 31 décembre 2014.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	441 568	417 808	407 942
Portefeuille escompte	227 726	230 588	296 850
Créances à la clientèle non échues	2 264 794	1 999 578	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	151 080	191 794	152 314
Produits à percevoir	22 733	12 401	14 919
Produits perçus d'avances	(4 089)	(3 319)	(6 072)
Créances impayées	190 547	197 702	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 294 359	3 046 552	3 315 605
Avances sur placements à terme	15 469	19 505	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 395	2 970	3 032
Autres valeurs à imputer	8	38	(67)
Autres créances	953	1 252	527
Total Autres créances	17 825	23 765	36 590
Total Brut des créances sur la clientèle	3 312 184	3 070 317	3 352 195
Provisions et Agios réservés	(249 452)	(271 219)	(235 633)
Total Provisions et Agios	(249 452)	(271 219)	(235 633)
Total net des créances sur la clientèle	3 062 732	2 799 098	3 116 562

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2015 à 1 036 615 KDT contre 1 119 696 KDT au 30 juin 2014 et 1 096 332 KDT au 31 décembre 2014.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Bons de trésors	1 007 271	1 088 624	1 070 266
Décotes	(3 904)	(4 206)	(3 422)
Primes	7 123	4 964	6 456
Créances et dettes rattachées	26 125	30 314	23 032
Total général	1 036 615	1 119 696	1 096 332

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2015 à 447 723 KDT contre 417 623 au 30 juin 2014 et 405 352 KDT au 31 décembre 2014.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Titres d'investissement	117 262	127 034	117 778
SICAR fond gérés	283 530	243 787	243 665
Titres de participations	29 000	25 473	25 167
Parts dans les entreprises liées	29 966	29 966	29 966
Participations en rétrocessions	1 630	1 630	1 630
Créances rattachées	13 923	11 972	10 989
Total brut du portefeuille d'investissement	475 311	439 862	429 195
Provisions	(22 645)	(17 779)	(19 147)
Plus-value réservées	(4 943)	(4 460)	(4 696)
Total Provision et plus-value réservées	(27 588)	(22 239)	(23 843)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	447 723	417 623	405 352

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 30 juin 2015 à 65 700 KDT contre 59 355 au 30 juin 2014 et 64 155 KDT au 31 décembre 2014.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.14	Acquisition	Cession	VB au 30.06.15	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 30.06.15
Terrains	4 976	0	0	4 976	0	0	4 976
Immeubles	25 325	0	0	25 325	12 677	0	12 648
Matériels et Mobiliers	7 315	118	0	7 433	4 717	0	2 716
Matériels informatiques	30 508	3 355	0	33 863	23 934	0	9 929
Matériels roulants	9 359	113	223	9 249	5 700	147	3 696
Matériels de sécurité	4 205	16	0	4 221	1 783	0	2 438
Logiciels informatiques	18 012	2 276	0	20 288	15 514	0	4 774
AAI	44 163	134	12	44 285	27 699	5	16 591
Autres Immobilisations	6 634	1 362	0	7 996	64	0	7 932
Total	150 497	7 374	235	157 636	92 088	152	65 700

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2015 à 16 760 KDT contre 29 257 au 30 juin 2014 et 83 320 KDT au 31 décembre 2014 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Crédits & Avances aux personnels	17 157	16 180	16 970
Impôts actif	3 037	3 196	3 889
Stocks Imprimés & Fournitures	527	786	548
Charges à répartir	820	606	608
Comptes d'attente	(5 119)	13 850	66 598
Crédits pris en charges par l'état	338	355	338
Provisions sur autres actifs	-	(5 716)	(5 631)
Total général	16 760	29 257	83 320

3.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont atteint 103 630 KDT au 30 juin 2015 contre 601 225 KDT au 30 juin 2014 et 766 639 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Dépôts à vue	5 343	8 772	3 088
Emprunts	98 102	592 450	763 316
Dettes rattachées	183	1	233
Autres dépôts à affecter	2	2	2
Total	103 630	601 225	766 639

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 409 116 KDT au 30 juin 2015 contre 3 545 040 KDT au 30 juin 2014 et 3 555 265 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Dépôts à vue	1 256 138	1 082 131	1 305 000
Dépôts à terme	1 265 865	1 674 623	1 360 898
Comptes d'épargne	732 575	663 940	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	139 479	108 691	142 942
Dettes rattachées	15 059	15 655	14 551
Total	3 409 116	3 545 040	3 555 265

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 130 812 KDT au 30 juin 2015 contre 153 724 KDT au 30 juin 2014 et 149 395 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Emprunt obligataires	60 107	68 454	68 454
Lignes de crédit extérieures	67 987	82 378	76 062
Dotations FONAPRA	1 529	1 551	1 478
Dotations FOPRODI	290	290	290
Intérêts courus	899	1 051	3 111
Total	130 812	153 724	149 395

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2015 à 53 869 KDT contre 47 660 KDT au 30 juin 2014 et 67 772 KDT au 31 décembre 2014 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Frais liés au personnel	12 876	10 524	15 828
Divers frais à payer	15 764	13 177	9 365
Impôts passif	11 894	11 137	12 206
Provisions pour risques et charges	8 397	3 182	3 386
Comptes d'attente	4 938	9 640	26 987
Total	53 869	47 660	67 772

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 30 juin 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres ont atteint 506 182 KDT à fin juin 2015 contre 469 905 KDT à fin juin 2014 et 497 201 KDT à fin 2014 ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2014 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	53 311	497 201
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(13 690)					13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2014											
- Réserve pour réinvestissement						44 000				(44 000)	0
-Dividendes										(23 000)	(23 000)
-Résultats reportés									1	(1)	0
Résultat net 30.06.2015										31 982	31 982
Solde au 30.06.2015	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	31 982	506 182

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 111 700 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 99 805 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 207 009 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	760	3 266	5 950
Intérêts sur crédits CT & MLT	88 623	81 579	169 261
Intérêts sur comptes courants débiteurs	21 095	17 406	37 414
Profit. Perte vente et achat à terme devises	1 222	(2 446)	(5 616)
Total	111 700	99 805	207 009

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 23 546 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 21 431 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 46 629 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Commissions sur comptes et moyen de paiement	12 969	11 366	25 529
Commissions sur opérations internationales	1 297	1 030	2 328
Commissions sur cautions, aval et autres garanties données par la banque	4 289	4 056	8 641
Récupérations et autres commissions	4 991	4 979	10 131
Total	23 546	21 431	46 629

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 33 913 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 34 056 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 66 984 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Produits sur bons de trésor	28 077	27 944	56 650
Décote sur titres de transactions	(598)	89	(1 238)
Prime sur titres de transactions	601	1 651	3 142
Gains sur portefeuille-titres commercial	28 080	29 684	58 554
Profit. Perte sur opérations de change	464	619	1 429
Profit. Perte sur positions de change au comptant	45 841	8 895	15 089
Profit. Perte sur positions de change à terme	(40 472)	(5 142)	(8 088)
Gains sur opérations financières	5 833	4 372	8 430
Total	33 913	34 056	66 984

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 634 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 10 053 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 15 364 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Produits de valeurs mobilières	5 809	5 163	9 132
Produits sur participations en portage	6 825	4 890	6 232
Total	12 634	10 053	15 364

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 77 268 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 76 272 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 153 523 KDT au cours de l'exercice 2014.

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	26 994	14 361	30 270
Intérêts sur ressources spéciales et emprunts obligataires	3 054	3 468	6 668
Intérêts sur dépôts à terme	26 615	39 948	77 428
Intérêts sur comptes d'épargne	13 294	11 346	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	7 311	7 149	14 896
Total général	77 268	76 272	153 523

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 9 018 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 7 544 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 13 020 KDT au cours de l'exercice 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Dotations aux provisions sur créances et passifs	5 539	6 085	29 235
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	3 000	1 000	747
Dotations/reprises aux provisions collectives	704	-	(710)
Frais et pertes sur créances	512	3 173	42 605
Reprises sur provisions	(737)	(2 714)	(58 857)
Total	9 018	7 544	13 020

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 543 KDT au cours du 1er semestre de 2015 contre un montant de 2 165 KDT au cours du 1er semestre de 2014 et 3 534 KDT au cours de l'exercice 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2015 au 30.06.2015	Période du 01.01.2014 au 30.06.2014	Période du 01.01.2014 au 31.12.2014
Dotations aux provisions/portefeuille d'investissements	4 510	2 773	4 142
Moins value sur cession titres de participation	45		
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 012)	(608)	(608)
Total	3 543	2 165	3 534

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2015 un solde de 16 799 contre (219 082) KDT au 30 juin 2014 et 132 326 KDT au 31 décembre 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(125 835)	(139 160)	(195 884)
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	199 886	(13 300)	385 462
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(57 252)	(66 622)	(57 252)
Total	16 799	(219 082)	132 326

ARAB TUNISIAN BANK
Avis des Commissaires aux Comptes sur
les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2015

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 506 182KDT, y compris le résultat du premier semestre 2015 s'élevant à 31 982KDT.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Juillet 2015

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA